



Réunion ministérielle sur le dispositif face à l'épidémie Covid-19 /3mars 21h

Cette convocation intervient après un point gouvernemental cet après-midi. La cellule de crise est pilotée par le ministère de la santé. Les secrétaires généraux des ministères sont réunis régulièrement et les hauts fonctionnaires de défense et de sécurité participent à des réunions quotidiennes.

Depuis samedi dernier, les autorités sanitaires ont placé le pays en phase 2 : il s'agit de freiner la propagation du virus sur les territoires et le passage au stade 3 (c'est-à-dire : prise en charge des patients à la suite de circulation active du virus et mise en œuvre de plans de continuité d'activités).

La Guyane, la Martinique, la Guadeloupe, La Réunion et la Corse sont toujours en stade 1.

Les cluster-zones exposées, à risques sont identifiés dans l'Oise, le Morbihan, la Haute-Savoie.

Aucun agent n'est porteur du virus. Les informations sont mises à jour sur le site gouvernemental : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Un nouveau message sera adressé à tous les agents.

Un point d'actualité a été rajouté à l'ordre du jour du CTM du 10 mars.

Nouveauté du dispositif : plus de mise en quatorzaine, sauf pour les agents au contact d'une personne contaminée. Il n'est pas préconisé de fermer les services, sauf cas de force majeure (trésorerie d'Auray dans le morbihan avec un agent), le travail continue avec des adaptations de « distanciation sociale » : éviter transports en commun, limiter les déplacements, annulation d'événements publics, proposer le télétravail, voire les aménagements des espaces d'accueil pour respect des recommandations (espace de plus d'un mètre entre les personnes).

Nous avons insisté sur l'actualité dans les services du retour d'agents en fin de quatorzaine (à peu près 200, 161 à la DGFiP, 64 Douanes, 11 Insee). Cela pose des questions et participe à l'effolement général.

Nous avons obtenu que les CHSCT soient réunis rapidement partout, y compris de manière

informelle pour échanger des informations et répondre aux situations concrètes dans les services.

Les personnes fragiles, fragilisées doivent se signaler, les médecins peuvent proposer des aménagements de postes de travail.

Plus d'infos [ICI](#)

Public: [COVID-19](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
